



DÉCHETS MÉNAGERS

COLLECTES DES DÉCHETS

La compétence « collecte et traitement des déchets » est exercée par COVALTRI 77 (anciennement le SMICTOM de Coulommiers) pour l'ensemble des 42 communes de l'agglomération. Ce syndicat met en œuvre différents modes de collecte selon votre zone de résidence.

- **Calendrier de collecte et consignes de tri de votre commune :**
Ramassage 2026
- **Pour vos demandes de bacs, problèmes de collecte :** Bacs, Collecte
- **Inscription enlèvement des encombrants :** Encombrants
- **Pour toutes autres demandes :** contact@covaltri77.fr

COMPOSTEURS

Le SMICTOM* propose aux particuliers d'acquérir des composteurs individuels, leur permettant de transformer déchets verts et fermentescibles en compost. En savoir +

Cette offre est exclusivement réservée aux particuliers résidant sur le territoire du SMICTOM du nord Seine et Marne (la présentation d'un justificatif de domicile vous sera exigée lors du retrait).

DÉCHÈTERIES

Tous les particuliers habitant une des communes situées sur le territoire du SMICTOM peuvent se rendre dans toutes les déchèteries du syndicat, munis de leur carte d'accès, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 1 an (factures EDF, téléphone...) ou d'un avis d'impôts (de moins d'un an). Désormais les justificatifs peuvent être présentés de manière dématérialisée grâce à votre smartphone.

- Les 12 déchèteries du territoire
- Les déchets concernés

● Nouveaux horaires

*Le SMITOM du Nord Seine et Marne est le syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 166 communes adhérentes du nord du département. [En savoir+](#)

ECOLOGIE : INFORMATIONS POUR LE TRI DE VOS DÉCHETS

:

La loi anti gaspillage qui entre en vigueur progressivement propose un logo unique dans le but de rendre le tri plus efficace. Un produit présentant le logo ne pourra pas être jeté dans le bac à ordures ménagères et pourra être trié. La loi vise à transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire en luttant contre toutes les différentes formes de gaspillage.

En plus d'un meilleur recyclage des produits emballés et des biens non-alimentaires, il est recommandé de trier les biodéchets, qui représentent l'équivalent d'une poubelle sur trois des ménages Français. Ces déchets correspondent aux restes de cuisine ainsi que les déchets du jardin. Il est important de respecter la gestion de ces derniers afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Les communes et les particuliers sont donc invités à s'initier au compostage.

Ce type de mesures permet entre autres de réduire l'empreinte écologique de la France c'est à dire repousser dans l'année le Jour du dépassement ou Earth Overshoot Day . En effet, lors du calcul de l'empreinte écologique, les déchets sont pris en compte au niveau de la biocapacité de la Terre à les absorber.

MAIRIE DE BASSEVELLE

743 rue de la mairie
77750 BASSEVELLE
01 60 22 51 01

Nous contacter

